

Le 3 août 2023

**À TOUS LES PARENTS DES ÉCOLES PRIMAIRES
SACRÉ-CŒUR ET L'ÉCOLLECTIF**

OBJET : FACTURATION FRAIS DE TRANSPORT VOCATION

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que des frais de cent dollars par enfant seront facturés pour le transport de votre ou vos enfants.

Cependant, si votre ou vos enfants n'utilisent pas le transport scolaire pour l'année complète, vous devrez compléter une demande de modification de laissez-passer en stipulant votre désir d'annuler le transport de votre ou de vos enfants.

Vous trouverez le formulaire sur le portail du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Vous devez retourner le formulaire rempli à l'école fréquentée par votre ou vos enfants et joindre le ou les laissez-passer qui vous ont été remis lors de l'accueil administratif. La facture sera alors annulée pour les parents qui auront fait cette procédure **avant le 16 octobre**. Faute de quoi, une facture vous sera envoyée et vous devrez l'acquitter.

Pierre Hénoq
Coordonnateur
Service des ressources financières
et du transport scolaire

PH/sp

c. c. Mme Julie Boivin, directrice – SRFTS
Simon Thériault, régisseur, division du transport
Manon St-Laurent, technicienne, division du transport
Valérie Marcoux, technicienne, division du transport
Karine Proulx, technicienne, division du transport

